



CLYBOUW Réviseurs d'entreprises

*Oosterveldlaan 246
B-2610 Anvers (Wilrijk)
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90
Fax 0032(3)440 04 38
audit@clybouw.net*

Health Care Without Harm Europe

**Report of the auditor on the financial
statements for the year ended December 31,
2024**



Oosterveldlaan 246
B-2610 Anvers (Wilrijk)
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90
Fax 0032(3)440 04 38
audit@clybouw.net

Health Care Without Harm Europe AISBL
Rue de l'Industrie 10
1000 Bruxelles

Auditor's report to the general meeting of members of the association Health Care Without Harm Europe AISBL for the year ended December 31, 2024

In the context of the audit of the annual accounts of the organisation Health Care Without Harm Europe ("HCWH") AISBL (the Association), we hereby present our auditor's report. We have been appointed as auditor by the board of directors. This report is not delivered within the context of a statutory audit mandate. It includes our opinion on the audit of the annual accounts.

Report on the audit of the annual accounts

Unqualified opinion

We have audited the annual accounts of the AISBL Health Care Without Harm Europe, which comprise the balance sheet as at December 31, 2024, the profit and loss account for the year then ended and the notes to the annual accounts, characterised by a balance sheet total of 4.508.979 EUR and a profit and loss account showing a loss for the year of 85.271 EUR.

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the AISBL Health Care Without Harm Europe net equity and financial position as at December 31, 2024, as well as of its results for the year then ended, in accordance with the financial reporting framework applicable in Belgium.

Basis for unqualified opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs) as applicable in Belgium. Our responsibilities under those standards are further described in the “Auditor's responsibilities for the audit of the annual accounts” section in this report. We have complied with all the ethical requirements that are relevant to the audit of annual accounts in Belgium, including those concerning independence.

We have obtained from the board of directors and the officials of the International Organisation the explanations and information necessary for performing our audit.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Emphasis of matter – Going Concern

Without calling into question the opinion expressed above, we note that the net equity of the association amounts to -6.529,12 EUR and draw attention to the appendix A-ASBL 6.8 where management has outlined the measures taken to ensure the continuity of the association.

Emphasis of matter – Eligibility of Costs

Without calling into question the opinion expressed above, we draw attention to the appendix A-ASBL 6.8 on page 15 of the annual accounts which mentions the recognized grants, calculated on the basis of the grant rules. The eligibility of the subsidized costs still needs to be confirmed on the basis of the audit by the subsidizing authorities.

Responsibilities of the board of directors for the annual accounts

The board of directors is responsible for the preparation of annual accounts that give a true and fair view in accordance with the financial reporting framework applicable in Belgium, and for such internal control as the board of directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the annual accounts, the board of directors is responsible for assessing the Organisation's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless the board of directors either intends to liquidate the Organisation or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Auditor's responsibilities for the audit of the annual accounts

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue a statutory auditor's report that includes our



opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these annual accounts.

In conducting our audit, we comply with the legal, regulatory and normative framework applicable to the audit of the financial statements in Belgium. However, an audit does not provide any assurance as to the future viability of the association, nor as to the efficiency or effectiveness with which the governing body has undertaken or will conduct the association's business operations.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Organisation's internal control;
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the board of directors;
- Conclude on the appropriateness of the board of directors' use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Organisation's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the annual accounts or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Organisation to cease to continue as a going concern;
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the annual accounts and whether the annual accounts represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with the board of directors regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identified during our audit.

Use of this report

Since this report has been issued in the context of a contractual assignment, it is only intended to inform the General Assembly. Under no circumstances can this report be the subject of a filing with the balance sheet center of the National Bank of Belgium.

Antwerp, Date of electronic signature

Clybouw Réviseurs d'Entreprises
Auditor
Represented by

Arnaud Clybouw
Partner

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **HEALTH CARE WITHOUT HARM EUROPE**

Forme juridique : Association internationale sans but lucratif

Adresse : Rue de l'Industrie

N° : 10

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0767.799.441

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

10-05-2024

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

26-06-2025

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

Exercice précédent du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.1.1, A-ASBL 6.2, A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.6, A-ASBL 7, A-ASBL 8

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

BOLMSTEDT Anders Jan Gustaf

Smaragdvägen 42

442 60 Kode

SUÈDE

Début de mandat : 2024-06-12

Fin de mandat : 2026-06-12

Administrateur

RICHTER Andreas Pavel

Leibnizstrasse 31

10625 Berlin

ALLEMAGNE

Début de mandat : 2024-06-12

Fin de mandat : 2026-06-12

Administrateur

HOOGENBOOM Anna Maria Alida

Oud Huizerweg 22

1411 GZ Naarden

PAYS-BAS

Début de mandat : 2024-06-12

Fin de mandat : 2026-06-12

Administrateur

COHEN Gary Howard

Oakview Terrace 41

MA 02130 Jamaica Plain

ETATS-UNIS

Début de mandat : 2024-06-12

Fin de mandat : 2026-06-12

Administrateur

DIXON James Thomas

Denewell Avenue 15

NE77YA Newcastle upon Tyne

ROYAUME-UNI

Début de mandat : 2024-06-12

Fin de mandat : 2026-06-12

Administrateur

BARKER Kenneth Fitch

The Schoolhouse Aparfeelie 0

IV1 3XD Aparfeelie / North Kessock

ROYAUME-UNI

Début de mandat : 2024-06-12

Fin de mandat : 2026-06-12

Administrateur

BJERRE Maria Gaden

Radmans Boulevard 35

8900 Randers C.

DANEMARK

Début de mandat : 2024-06-12

Fin de mandat : 2026-06-12

Administrateur

BISAZZA Oliver Daniel

Avenue Toutes les Couleurs 58 103

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-06-12

Fin de mandat : 2026-06-12

Administrateur

KHERROUF Rachid

Amstelveenseweg 942 1

1081 JP Amsterdam

PAYS-BAS

Début de mandat : 2024-06-12

Fin de mandat : 2026-06-12

Administrateur

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>95.115,04</u>	<u>24.830,11</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>27.318,74</u>	<u>19.390,11</u>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	27.318,74	19.390,11
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>67.796,3</u>	<u>5.440</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>4.413.863,69</u>	<u>5.954.292,84</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>4.241.654,4</u>	<u>5.588.067,81</u>
Créances commerciales		40	114.100,03	123.050,46
Autres créances		41	4.127.554,37	5.465.017,35
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>165.280,88</u>	<u>340.927,78</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>6.928,41</u>	<u>25.297,25</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>4.508.978,73</u>	<u>5.979.122,95</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>-6.529,12</u>	<u>78.741,88</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-6.529,12	78.741,88
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>4.515.507,85</u>	<u>5.900.381,07</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	957.966,23	520.567,73
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	308.621,4	76.289,98
Fournisseurs		440/4	308.621,4	76.289,98
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		3.000
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	183.845,07	167.445,92
Impôts		450/3	50.263,1	49.362,72
Rémunérations et charges sociales		454/9	133.581,97	118.083,2
Autres dettes		48	465.499,76	273.831,83
Comptes de régularisation		492/3	3.557.541,62	5.379.813,34
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.508.978,73	5.979.122,95

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	1.617.071,72	1.454.132,47
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	1.664.364,68	1.425.956,53
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	11.840,58	6.952,29
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	257,4	189,23
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-59.390,94	21.034,42
Produits financiers		6.4 75/76B	2.893,59	1.777,24
Produits financiers récurrents		75	2.893,59	1.777,24
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	28.773,65	16.006,46
Charges financières récurrentes		65	28.773,65	16.006,46
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-85.271	6.805,2
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-85.271	6.805,2
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-85.271	6.805,2

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-6.529,12	78.741,88
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-85.271	6.805,2
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	78.741,88	71.936,68
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-6.529,12	78.741,88

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	51.634,88
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	19.769,21	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	71.404,09	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8329P	XXXXXXXXXX	32.244,77
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	11.840,58	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	44.085,35	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>27.318,74</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	27.318,74	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	5.440
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	62.356,3	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	67.796,3	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	67.796,3	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	21,1	18,8
76		
(76A)		
(76B)		
66	257,4	189,23
(66A)	257,4	189,23
(66B)		
6502		

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 335

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	20,8	0,6	21,1	18,8
Nombre d'heures effectivement prestées	101	27.101	520	27.621	26.339
Frais de personnel	102	1.633.030,93	31.333,75	1.664.364,68	1.425.956,53

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	24		24
110	18		18
111	6		6
112			
113			
120	5		5
1200			
1201			
1202			
1203	5		5
121	19		19
1210			
1211	1		1
1212			
1213	18		18
130			
134	24		24
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	16	1	16,5
305	9	1	9,5

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Cas dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôt de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne :

Et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôt à concurrence de €.

Le compte de résultat n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants) :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend € de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est (n'est pas) supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmation, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

1. Immobilisations incorporelles :

NEANT

2. Immobilisations corporelles :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (Linéaire) D (Dégressives) A (Autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. – Max.	Frais accessoires Min. – Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux				
4. Installations, machines et outillages				
5. Matériel roulant				
6. Matériel de bureau et mobilier	L	NR	20,00 – 33,33	20,00 – 33,33
7. Autres immobilisations corp.				

*Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

3. Actifs circulants

Créances :

- Chaque créances en devise est valorisé au taux du 31 décembre de chaque année ;
- Les gains et les pertes par devises sont portés au compte de résultats ;

4. Passif

Dettes :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

- Chaque dettes en devise est valorisé au taux du 31 décembre de chaque année ;
- Les gains et les pertes par devises sont portés au compte de résultats ;

Depuis janvier 2025, la direction de HCWH Europe a pris des mesures pertinentes pour faire face à la perte de 2024 et à l'impact sur les réserves de l'organisation.

Celles-ci comprennent les éléments suivants :

- Changements organisationnels dans plusieurs départements entraînant une réduction à long terme des coûts de personnel.
- Discipline budgétaire générale, y compris des réductions des frais de déplacement du personnel et des événements internes.
- Augmentation des efforts de collecte de fonds pour sécuriser les ressources et activités essentielles.
- Négociation d'une ligne de crédit avec la banque de HCWH Europe en cas de difficultés de trésorerie.
- Amélioration de la gestion financière, y compris un suivi accru des coûts par rapport au budget et un reporting financier plus régulier pour garantir des décisions opportunes.

Ces mesures ont été prises pour faire face aux difficultés financières à court terme de l'organisation tout en recentrant les efforts et les ressources de manière plus stratégique afin d'assurer la durabilité financière à long terme.

5. Contrats de subsides

L'association comptabilise l'intégralité des contrats de subsides par la méthodologie suivante :

- dans la rubrique autres créances sont comptabilisés les montants à recevoir suivant les contrats de subsides diminués des montants que l'association a effectivement reçus sur son compte bancaire ; ceci implique que les autres créances sur les entités subsidiantes montrent à la date de clôture de l'exercice les montants que l'association doit encore recevoir suivant les modalités des contrats de subsides.

- Sur un compte de régularisation (produits à reporter) sont comptabilisés les montants des subsides octroyés par les contrats mais qui n'ont pas été utilisés durant l'exercice et qui sont dès lors à reporter sur l'exercice suivant.

- Dans les comptes de résultat se trouvent alors les montants des subsides qui ont été effectivement utilisés durant l'exercice.

- Sur un compte du passif (autres dettes) sont comptabilisé les subsides que l'association a reçu mais qui doivent être remboursés par l'association aux autorités subsidiantes (p.ex. à cause de la non-utilisation des subsides, des frais qui ne sont pas subsidiés suivant le contrat de subsides, ...).

B. Informations complémentaires

Affectation du résultat :

Résultat reportée de l'exercice précédent :	(+) 78.741,88 EUR
Résultat de l'exercice en cours :	<u>(-) 85.271,00 EUR</u>
Résultat à reporter :	(-) 6.529,12 EUR

C. Ventilation des fonds reçus :

1- Subside la Commission Européenne :	1.791.314,93 EUR
2- Cotisations des membres :	0,00 EUR
3- Contributions des membres :	0,00 EUR
4- Contributions par d'autres organisations :	2.165.552,53 EUR
5- Dons :	761,84 EUR
6- Autres :	<u>260.976,65 EUR</u>
Revenus total	4.218.605,95 EUR

Born Green Generation project :

- Date de début : 1er octobre 2023 / date de fin : 30 septembre 2026
- Total du subside 3.017.779,00 EUR
- Montant comptabilisé en 2024 : 1.312.295,11 EUR
- Co-financement selon le contrat : 1.371.949,00 EUR (31,25% budget du projet HCWH Europe)
- Co-financement dans les comptes 2024 : 14.636,97 EUR

AMREDUCare :

- Date de début : 1er mars 2023 / date de fin : 31 août 2025
- Total du subside 2.725.973,92 EUR.
- Montant destine aux Partenaires : 2.290.139,70 EUR
- Montant comptabilisé en 2024 : 826.817,59 EUR
- Co-financement selon le contrat : 112.703,55 (20% budget du projet HCWH Europe)
- Co-financement dans les comptes 2024 : 0 EUR